



LA POSTE
SOLUTIONS **BUSINESS**



LA CHARTE

“Label Qualité Presse”



SOMMAIRE

1. Finalités du Label Qualité Presse	3
2. Objet du Label Qualité Presse.....	3
3. Bénéficiaires du Label Qualité Presse	3
4. Bénéfices du Label Qualité Presse.....	3
5. Le visa EV@ Presse : le premier niveau du Label Qualité Presse	4
5.1 Finalités du visa EV@ Presse	4
5.2 Périmètre du visa EV@ Presse	4
5.3 Conditions d'admission au test EV@ Presse	4
5.4 Conditions d'obtention du Visa EV@ Presse.....	5
5.5 Les indicateurs et critères analysés pour la cotation	5
5.6 Les principes de la grille de cotation EV@ Presse.....	5
5.7 Le dossier bilan	6
5.8 Modalités de constitution, d'envoi et de conservation du fichier d'adresses.....	6
5.9 Procédure de mise en œuvre du test EV@ Presse.....	6
5.10 Réexamen d'évaluation	7
6. Le visa Routage Physique : le second niveau du Label Qualité Presse	7
6.1 Périmètre du Visa Routage Physique	7
6.2 Conditions d'admission au Visa Routage Physique.....	7
6.3 Conditions d'obtention du Visa Routage Physique.....	7
6.4 Les indicateurs et critères analysés au Visa Routage Physique	7
6.5 Les principes de la grille de cotation.....	8
6.6 Le dossier bilan	8
6.7 Réexamen d'évaluation.....	8
7. La restitution des résultats du Label Qualité Presse	8
8. La durée de validité du Label Qualité Presse	8
9. Le renouvellement du Label Qualité Presse.....	9

ANNEXES

1 - Cahier des charges pour la constitution du fichier d'adresses	p 14
2 - Grille de cotation du visa EV@ Presse	p 18
3 - Grille de cotation du visa Routage Physique	p 19
4 - Certificat de résultats du Label Qualité Presse	p 20

1. Finalités du Label Qualité Presse

Dans le cadre l'accord tripartite Etat Presse Poste signé le 23 juillet 2008, La Poste s'est engagée vis-à-vis des éditeurs de presse à une distribution dans des délais contractuels, et à indemniser les éditeurs en cas de non-respect de ces engagements.

Toutefois, le respect des engagements de délais par La Poste est conditionné par la qualité des préparations réalisées par les éditeurs en amont du dépôt postal.

La Poste met en œuvre une démarche de validation de la qualité des dépôts. Les éditeurs qui entrent dans cette démarche et dont les fichiers et dépôts remplissent les conditions de qualité se verront attribuer le « Label Qualité Presse » leur permettant d'accéder au dispositif d'indemnisation prévu par l'accord.

Les conditions de qualité sont les suivantes :

- un fichier d'adresses de qualité conforme à la norme AFNOR NF Z10-011,
- un routage informatique conforme aux référentiels mis à disposition par La Poste (les règles d'affectation des QL sont précisées sur <https://portail-presse-poste.net-courrier.extra.laposte.fr/accéder-à-toute-la-documentation> : spécification technique sur le routage logique),
- un routage physique conforme aux spécifications de routage définies par La Poste dans la brochure « Bien router vos publications » disponible sur www.presse-poste.com.

		Etape	Contenu
Label Qualité Presse	Le visa EV@ Presse	Contrôle de la qualité de l'adresse	Vérification de la conformité des adresses avec la norme AFNOR et les référentiels postaux
		Contrôle qualité du routage informatique	Vérification de la conformité du routage aux référentiels postaux
	Le visa routage physique	Contrôle de la qualité du routage physique	Vérification de la conformité du routage aux spécifications postales

2. Objet du Label Qualité Presse

Le Label Qualité Presse est une des conditions d'accès à l'engagement contractuel sur les délais de distribution de l'offre Presse.

3. Bénéficiaires du Label Qualité Presse

Le bénéficiaire du Label Qualité Presse est l'éditeur signataire du contrat presse.

4. Bénéfices du Label Qualité Presse

Le Label Qualité Presse est un label accordé par La Poste à un éditeur pour une publication sur la base de contrôles réalisés sur le fichier d'abonnés de l'éditeur (le visa EV@ Presse) et sur les dépôts de la publication concernée (le visa routage physique).

Le Label Qualité Presse est un label de qualité accordé à une base de données ou un fichier identifié par un n° de déclaration à la CNIL ou faisant l'objet d'un suivi par un Correspondant Informatique et Libertés (CIL), et par un N° de CPPAP (Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse).

Le Label Qualité Presse est matérialisé par un document officiel de La Poste indiquant que la société d'édition a satisfait aux tests d'évaluation de sa ou ses bases de données ou fichier(s) d'abonnés actifs. Ce document figure à l'annexe 4.

Le dossier bilan du Label Qualité Presse intègre des préconisations apportées à chaque client en fonction des résultats obtenus pour améliorer la qualité de ses adresses et de son routage.

Les résultats de l'évaluation qu'ils soient favorables ou défavorables seront communiqués à la société d'édition postulante, à la Direction des Activités Presse, aux contacts commerciaux en Direction Services-Courrier-Colis (DSCC).

5. Le visa EV@ Presse : le premier niveau du Label Qualité Presse

5.1 Finalités du visa EV@ Presse

La qualité de l'adresse constitue un enjeu commun aux éditeurs de presse et à La Poste.

Une adresse de qualité garantit à l'éditeur :

- une maîtrise optimisée des coûts de gestion de sa base de données,
- un routage de presse conforme, dans la mesure où une mauvaise adresse est forcément une adresse mal routée et donc mal distribuée (impossibilité de renseigner l'indicatif de tri distribution sur une adresse incorrecte),
- la fiabilité de la distribution postale,
- une optimisation de sa facture postale en maximisant les liasses directes facteur.

Les sources de la non qualité de l'adresse sont multiples.

L'adresse est en péril à chacun des stades de sa vie. Dès sa naissance, c'est à dire lors de sa collecte et de sa saisie, il est nécessaire :

- de confronter l'adresse à des référentiels géographiques,
- d'utiliser des masques d'aide à la saisie d'adresses et des coupons réponses normalisés.

Par la suite, une adresse non entretenue se détériore naturellement au fil du temps : il se produit en effet en moyenne chaque année **40 000 changements de libellés** de voies dont 25 000 créations (Source : SNA / La Poste).

Mais ce sont surtout les déménagements qui vont venir dégrader le niveau d'efficacité des données : **toutes les 4 secondes en jour ouvré**, un déménagement est signalé en bureau de poste. Sans mise à jour régulière, la base de données perd inéluctablement de sa valeur (environ 7% de sa valeur par an).

5.2 Périmètre du visa EV@ Presse

Sont concernées par le visa EV@ Presse :

- les adresses d'abonnés actifs (de France métropolitaine) donnant lieu à une diffusion par La Poste ;
- **la totalité des adresses pour chacun des titres** souhaitant bénéficier de l'Engagement Contractuel de Qualité y compris dans le cas de méga base regroupant plusieurs titres.

5.3 Conditions d'admission au test EV@ Presse

- L'éditeur candidat à l'évaluation de sa ou ses bases ou fichier (s) d'abonnés a signé le contrat presse.
- Le test EV@ Presse peut être mis en œuvre par l'éditeur lui-même ou délégué à son gestionnaire d'abonnements ou encore à un prestataire informatique.
- La société postulante doit avoir correctement rempli et renvoyé le dossier de demande d'évaluation constitué :
 - 1- d'une demande officielle d'évaluation & d'une déclaration de traitement RNVP en batch du stock d'adresses d'abonnés actifs et de traitement de Routage distribution et acheminement.
 - 2- de l'accord de confidentialité.

Le dossier de demande d'évaluation est disponible sur simple demande auprès du contact commercial du client et sur le site www.presse-poste.com.

- L'éditeur postulant accepte de soumettre à évaluation sa ou ses bases de données ou fichier(s) dans les conditions définies par La Poste à savoir :
 - communication à La Poste de l'intégralité des adresses nominatives des abonnés actifs de métropole, pour chacun des titres à évaluer,
 - critères et méthode d'évaluation,

- modalités techniques de mise à disposition du fichier d'adresses (format du fichier destiné au test EV@, modalités de transmission des adresses,...),
- dossier complet de demande d'évaluation.

Ces conditions sont un préalable à toute demande d'évaluation.

Le test d'évaluation EV@ Presse aura lieu dans les locaux de La Poste – Service National de l'Adresse à Libourne (33) sous la direction du personnel compétent de La Poste.

5.4 Conditions d'obtention du Visa EV@ Presse

- Passer avec succès le test d'évaluation de la ou des bases de données adresses. Les indicateurs sont décrits dans le §5.5.
- Se soumettre aux demandes de contrôles complémentaires de La Poste lorsqu'il y a lieu, et qui peuvent intervenir pendant toute la période couverte par la validité du Visa EV@ Presse.
- Le candidat doit avoir souscrit aux conditions d'admission et aux conditions d'obtention du Visa EV@ Presse.

5.5 Les indicateurs et critères analysés pour la cotation

La grille EV@ Presse est constituée de 4 indicateurs comprenant chacun de 1 à 3 critères :

- Structure de l'adresse
- Libellé géographique
- Adresse nominative
- Routage distribution et acheminement

✕ L'indicateur « **Structure adresse normalisée** » se compose des critères suivants :

- % d'adresses avec ordre des lignes modifiées : le test EV@ a pour but de vérifier si les adresses sont conformes aux règles AFNOR de rédaction et d'ordonnancement des adresses sur 6 lignes.
- % d'adresses avec des caractères non autorisés : il est vérifié la présence ou non de caractères parasites (tirets, parenthèses, virgules, apostrophes, accentuations ...).
- % d'adresses en minuscules sur ligne 6 : il est vérifié si les adresses sont rédigées ou non en minuscules sur la ligne 6 (code postal / localité et/ou code CEDEX/Libellé CEDEX).

✕ L'indicateur « **Libellé géographique correct** » se compose des critères suivants :

- % d'adresses avec anomalies majeures sur la ligne 4 (n° voie et libellé de la voie) : il est contrôlé si le type et le nom de la voie sont correctement orthographiés et si cette voie est toujours référencée, sans troncature, avec des abréviations normalisées.
- % d'adresses avec anomalies N° de voie : il est contrôlé si le N° de voie est correct et présent.
- % d'adresses erronées sur la ligne 6 (code postal et localité) : il est contrôlé la concordance entre le code postal et la localité et si le libellé de la localité est correct.

✕ L'indicateur « **Adresse nominative correcte** » se compose du critère suivant :

- % d'adresses de Plis Non Distribuables (PND) liés aux changements d'adresses définitifs échus : il analyse le nombre d'adresses nominatives qui sont considérées incorrectes au regard des signalements de déménagements définitifs effectués auprès de La Poste. Seuls sont pris en compte les adresses pour lesquelles la réexpédition du courrier par La Poste n'a plus cours.

✕ L'indicateur « **Qualité du routage distribution et acheminement** » se compose des critères suivants :

- % d'adresses avec anomalies de l'indicatif distribution : il est contrôlé si l'indicatif distribution est correct et présent.
- % d'adresses avec anomalies du centralisateur (ou bureau distributeur) : il est contrôlé si le centralisateur est correct et présent.

5.6 Les principes de la grille de cotation EV@ Presse

Pour chaque critère le résultat obtenu doit être inférieur au seuil maximum fixé pour chaque critère (voir les seuils autorisés en annexe 2).

Pour l'attribution du Visa EV@ Presse, le client doit obtenir un résultat correct à chacun des 4 indicateurs : Structure, Libellé des adresses, Adresse nominative (PND liés aux déménagements échus) et Qualité du routage distribution et acheminement. Le Visa EV@ Presse devra être complété du Visa sur le routage physique pour ouvrir droit au dispositif d'Engagement Contractuel de Qualité.

5.7 Le dossier bilan

Après analyse des différents indicateurs de qualité, un dossier bilan du test EV@ Presse est constitué par le SNA pour présentation au client par le chargé de comptes de La Poste.

Si le client obtient un avis défavorable, le dossier bilan est complété de quelques exemples d'adresses en anomalies représentatifs de la base de données.

Les dossiers bilans sont conservés par le SNA jusqu'à la réalisation du test de renouvellement qui intervient au terme de la validité du Label Qualité Presse. Cet archivage est réalisé pour permettre aux deux parties de répondre à d'éventuels litiges, et afin de pouvoir réaliser des comparaisons statistiques. Lorsque le nouveau dossier bilan est confectionné, le précédent est détruit.

5.8 Modalités de constitution, d'envoi et de conservation du fichier d'adresses

La société devra constituer le fichier d'adresses destiné au test EV@ Presse selon les modalités précisées dans l'annexe 1 de la présente charte.

A l'issue du test EV@ Presse, le fichier adresses des abonnés sera conservé six mois à compter de sa réception, de manière à pouvoir répondre à toute réclamation éventuelle de la Société. Passé ce délai le fichier d'adresses sera détruit.

5.9 Procédure de mise en œuvre du test EV@ Presse

La procédure de mise en œuvre de l'évaluation est la suivante (**les actions concernant l'éditeur apparaissent en gras**) :

- 1. L'éditeur formule la demande d'évaluation des bases adresses de chacun de ses titres auprès de son contact commercial de La Poste, et télécharge le dossier de demande d'évaluation sur www.presse-poste.com, rubrique « Qualité et engagement ».**

Ce dossier comporte quatre éléments :

- un questionnaire d'audit de la base de données éditeur pour l'ensemble des titres à compléter (test initial et renouvellements).
- une déclaration de traitement RNVP¹ et de routage du stock d'adresses d'abonnés actifs à compléter pour tous les tests (initial et de renouvellements)
- une attestation sur l'honneur
- un accord de confidentialité (facultatif)

- 2. L'éditeur renvoie ces quatre éléments :**

- soit par mail à la BU PRESSE (sylvie.carbonnel@laposte.fr) ainsi qu'à son contact commercial, soit par courrier à la Direction des Activités Presse.
- Dans le cas où l'éditeur souhaite un accord de confidentialité, il l'envoie sous forme papier en deux exemplaires par courrier à l'adresse postale suivante :

LA POSTE – BRANCHE SERVICES-COURRIER-COLIS
BU PRESSE
A l'attention de Sylvie CARBONNEL
CP A402
9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA
75757 PARIS CEDEX 15

3. La Direction des Activités Presse valide la demande d'accès au test EV@ Presse. En cas d'évaluation positive, elle transmet par mail le dossier + la Fiche de suivi EV@ Presse au Service National de l'Adresse (SNA). En cas d'évaluation négative, elle en informe le client et son contact commercial.
4. Envoi par le SNA à l'éditeur et/ou à son gestionnaire d'adresses du Cahier des charges à partir desquels l'éditeur va constituer son fichier d'adresses.
5. Envoi par la société postulante de son fichier adresses d'abonnés selon les spécificités techniques du cahier des charges (format du fichier) *dans les meilleurs délais à réception du cahier des charges.*

6. A réception du fichier d'adresses, contrôle par le SNA de la structure du fichier transmis. Contrôle par la Direction des Activités Presse (DAP) que le volume d'adresses communiqué est exhaustif (rapprochement avec les quantités facturées du n° de parution correspondant communiqué à la DAP par la SSII ou l'éditeur pour chacun des titres).
7. Si le fichier d'adresses est jugé correct, l'audit d'évaluation est mis en œuvre par le SNA. Dans le cas contraire, une prise de contact avec le client aura lieu afin d'obtenir un fichier conforme
8. Communication des résultats de l'évaluation et des préconisations d'amélioration de la qualité des adresses par le SNA dans un délai maximum de trois semaines à compter de la réception du fichier.
9. Le contact commercial se rapproche de l'éditeur pour une présentation détaillée des résultats du test.

5.10 Réexamen d'évaluation

Si la première évaluation s'est avérée négative, une seconde évaluation pourra avoir lieu sous conditions de délai minimum (2 mois). En cas de nouvel échec, un nouveau test pourra être réalisé après un délai minimum de 4 mois.

Trois demandes d'évaluation au maximum peuvent être formulées, chaque année calendaire, par un client postulant pour une même base de données.

6. Le visa Routage Physique : le second niveau du Label Qualité Presse

Pour accéder au contrôle du routage physique, l'éditeur doit avoir préalablement obtenu le visa EV@ Presse. Le contrôle du routage physique est automatiquement enclenché après un visa EV@ Presse favorable.

6.1 Périmètre du Visa Routage Physique

Sont concernés par le test les dépôts de la publication principale à l'exception des envois complémentaires, réassorts et envois de prospection (fac-similés).

6.2 Conditions d'admission au Visa Routage Physique

Les tests de routage physique sont lancés dès l'obtention du visa EV@ Presse.

6.3 Conditions d'obtention du Visa Routage Physique

Passer avec succès les 2 phases de contrôle permettant de valider :

- l'exactitude des tris réalisés (tous les exemplaires inclus dans une liasse sont pour la même destination)
- la conformité de la signalétique des liasses (les mentions de routage ne suscitent pas d'interprétation : elles sont lisibles et au bon format)

Ces contrôles sont réalisés sur un dépôt sur un site référent.

Lorsque plusieurs prestataires interviennent dans le routage physique d'une publication, il y a autant de contrôles que de prestataires. Le visa routage physique est acquis dès lors que tous les contrôles sont favorables.

Le contrôle de l'exactitude des tris est réalisé par épreuve sur la base d'un échantillon sélectionné par application de la norme AFNOR NF X06-022 d'octobre 1991.

La démarche de contrôle et de restitution des résultats bénéficie d'une attestation de conformité délivrée par l'AFNOR.

6.4 Les indicateurs et critères analysés au Visa Routage Physique

La grille routage physique est composée de 2 critères :

- ✓ la normalisation des mentions de routage,
 - le contenu des mentions de routage (identification correcte des liasses² facteur, code postal, département, et des égrenés à trier toute France).
- ✓ La qualité des tris :

² Et des exemplaires à l'intérieur des liasses

- Absence d'exemplaires en fausse direction dans les liasses.

Le critère de normalisation des mentions de routage est évalué sur la base de la conformité aux spécifications (décrites dans la brochure technique : « le routage – bien router votre publication »).

6.5 Les principes de la grille de cotation

Le critère portant sur la normalisation des mentions de routage est exprimé sous la forme : OK/KO

Le critère portant sur la qualité des tris est exprimé sous la forme d'un % d'exemplaires en fausse direction, et le résultat obtenu doit être < ou = au seuil maximum fixé pour ce critère, soit 1.00%.

6.6 Le dossier bilan

Après analyse des différents indicateurs de qualité, un dossier bilan du test de routage physique sera constitué et remis au postulant.

Dans le cas où un avis défavorable est émis sur le critère de normalisation des mentions de routage, le dossier est accompagné des éléments permettant les corrections.

Le dossier bilan est archivé. Cet archivage est réalisé pour permettre aux deux parties de répondre à d'éventuels litiges et afin de pouvoir réaliser des comparaisons statistiques. Lorsqu'un nouveau bilan est constitué, l'ancien est détruit.

6.7 Réexamen d'évaluation

Si la première évaluation s'est avérée négative, une seconde évaluation du routage physique pourra avoir lieu sous conditions de délai maximum (3 mois). En cas de second échec sur le contrôle du routage physique, l'éditeur doit repasser l'ensemble du Label Qualité Presse après un délai de 2 mois.

7. La restitution des résultats du Label Qualité Presse

Le succès aux deux visas « EV@ Presse » et « Routage Physique » donne accès au « Label Qualité Presse ». Le Label Qualité Presse est remis par La Poste pour une utilisation relative à la distribution par voie postale.

8. La durée de validité du Label Qualité Presse

Le Label Qualité Presse a une durée de validité de deux ans (années calendaires) à partir de la date d'obtention. A la date de renouvellement (deux ans après la date d'obtention), la durée de validité est ramenée à un an.

Toutefois, il est rappelé à l'éditeur qu'il a pour obligation de maintenir la qualité de son (ou ses) fichier(s) d'adresses et du routage de son (ou ses) titre(s) de presse pendant toute la durée de validité du LQP. Dès lors, l'éditeur s'engage à respecter, pendant la durée de validité du LQP les conditions qui prévalaient à son octroi. La Poste, en effet, ne peut être tenue à un engagement contractuel de qualité envers l'éditeur lorsque le non-respect des délais de distribution auxquels elle s'est engagée résulte du manquement par l'éditeur à ses propres engagements qualité.

Par conséquent, en cas d'anomalies structurantes révélées par les outils de production ou les contrôles de La Poste, La Poste en informera l'éditeur par mail.

Ledit mail sera adressé par La Poste à l'interlocuteur privilégié ayant supervisé la demande d'évaluation Label Qualité Presse. Si l'interlocuteur privilégié change ou si ce sont seulement les coordonnées de l'interlocuteur privilégié qui changent, alors c'est à l'éditeur qu'il incombe d'en informer La Poste

On entend par anomalies structurantes un accroissement des contrôles non conformes au dépôt (notamment au niveau des mentions de routage, des tris ayant entraîné un taux de fausses directions supérieur à 5% par dépôt) et/ou une augmentation significative du nombre de plis non distribuables (PND) traduisant une dégradation de la qualité des adresses.

En cas d'anomalies structurantes et récurrentes révélées par les outils de production ou les contrôles de La Poste, La Poste se réserve le droit de retirer de manière anticipée le Label Qualité Presse. La Poste s'engage à adresser systématiquement à l'éditeur un mail pour l'informer des anomalies structurantes qu'elle a constatées. Il s'agit ainsi de permettre à l'éditeur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter que ces anomalies deviennent récurrentes et qu'elles conduisent au retrait du Label Qualité Presse. On entend par anomalies récurrentes des défaillances observées sur une période courte (à partir de 5 anomalies structurantes observées pour une même publication sur une période de 6 mois glissants).

Par ailleurs, l'éditeur veillera à informer ou à faire informer La Poste, de tout événement pouvant affecter la qualité de son (ou ses) fichier(s) d'adresses et du routage de son (ou de ses) titre(s) de presse ayant obtenu le Label Qualité Presse et devra se soumettre à un nouveau test Label Qualité Presse qui, s'il s'avérait défavorable, conduirait également au retrait anticipé du Label Qualité Presse. Sont visées les situations suivantes :

- Le cas d'un éditeur qui, ayant confié les prestations de saisie des adresses, la RNVP, le routage logique à un ou plusieurs prestataires et qui viendrait à changer l'un d'entre eux.
- Le cas d'un éditeur, qui viendrait à faire évoluer sensiblement son système de gestion informatique d'adresses et/ou les traitements RNVP et/ou de routage assurés par ses soins.
- La fusion de plusieurs bases de données ayant été validée dans le cadre du test Label Qualité Presse au cours de la dernière année à condition que cette fusion s'accompagne d'un nouveau système de gestion informatique d'adresses et/ou d'une modification des traitements et logiciels RNVP et/ou de routage. Dans le cas où il n'y aurait pas de modification de cet ordre, la date de validité du test correspondra à la date anniversaire du test le plus ancien.
- Le cas de l'éditeur qui compléterait sa base de données par l'intégration d'adresses provenant d'un ou de plusieurs fichiers achetés sur le marché à condition que ces nouvelles adresses représentent au moins 10% du volume global de la base de données.
- Le cas d'un éditeur qui, ayant confié le routage de ses dépôts en totalité ou pour partie à un prestataire, viendrait à changer de société prestataire. L'éditeur doit repasser le visa « Routage physique » sur les dépôts réalisés par le nouveau prestataire de routage. Si le contrôle est OK, le Label Qualité Presse est valable jusqu'à la date anniversaire d'origine, sinon, le Label Qualité Presse n'est plus valable.

9. Le renouvellement du Label Qualité Presse

Le Label Qualité Presse est valable pour une durée de 2 ans pour la première obtention, puis de 1 an à compter du premier renouvellement. Le résultat des tests de renouvellement annule d'office le bénéfice du précédent test. Le renouvellement n'est pas automatique. Il incombe à l'éditeur de faire une demande de renouvellement.

ANNEXE 1 : LES MODALITES DE CONSTITUTION ET D'ENVOI DU FICHIER D'ABONNES

1/ LE PERIMETRE DU TEST EV@ Presse

Le test EV@ Presse est réalisé sur l'intégralité des adresses des abonnés actifs (de métropole) de chacun des titres donnant lieu à une diffusion par voie postale.

Dans le cadre d'une méga base regroupant plusieurs titres, le test EV@ devra être réalisé sur chacun des titres (les adresses communes à plusieurs publications ne doivent pas être dédoublonnées).

Pour un titre donné, vous devrez communiquer la totalité des adresses des abonnés actifs. Il est indispensable de nous indiquer la version du fichier Roudis National utilisée.

Les adresses devront être complètes, c'est-à-dire comprendre l'identité des abonnés, afin de pouvoir déterminer le taux de démenagés échus et en cours.

Les adresses devront par ailleurs comprendre les indications relatives au routage à savoir :

- l'indicatif distribution
- le libellé du centralisateur (ou bureau distributeur)
- le code site de dépôt

2/ LE FORMAT DU FICHIER ABONNES DESTINE AU TEST EV@ Presse

- Article en-tête (avec les données de l'en-tête du fichier Roudis National) :

Zone	Description	Taille AN (ancienne norme)	Taille NN (nouvelle norme)	VALEUR
1	Filler	5	5	00000
2	Date de création	10	10	jj-mm-aaaa du fichier Roudis National
3	Libellé Fichier	81	92	Zone dite « libellé fichier » du fichier Roudis National
4	Filler	204	193	Complété par des blancs

- Article détails adresses :

Le fichier d'adresses devra être structuré de la manière suivante :

Désignation du champ selon Norme Afnor de l'Adresse		Longueur maxi du champ
Clé de l'enregistrement = n° client interne		15
Séparateur = « ; »		1
Ligne 1 de l'adresse = Civilité Nom Prénom ou Civilité Prénom Nom ou Raison sociale		38
Séparateur = « ; »		1
Ligne 2 de l'adresse = identification du point de remise ou du service		38
Séparateur = « ; »		1
Ligne 3 de l'adresse = complément d'identification du point géographique		38
Séparateur = « ; »		1
Ligne 4 de l'adresse = N° + libellé de voie		38
Séparateur = « ; »		1
Ligne 5 de l'adresse = Lieu-dit ou mentions spéciales de distribution (BP, Tri Service Arrivée,...) et commune d'implantation de l'entreprise (si différente du libellé CEDEX)		38
Séparateur = « ; »		1
Code Postal ou Code CEDEX	Ligne 6 de l'adresse	5
Séparateur = « ; »		1
Libellé Localité de destination ou Libellé CEDEX		32
Séparateur = « ; »		1
Indicatif distribution composé de 4 caractères numériques : les 2 premiers identifiant le secteur ou le Groupe et les 2 derniers le Quartier de distribution		4
Séparateur = « ; »		1
Libellé du centralisateur (court ou long) ou bureau distributeur (il s'agit du libellé de routage tel qu'il figure dans le Fichier Routage Acheminement Presse)		38
Séparateur = « ; »		1
Code site de dépôt : 6 caractères numériques *		6

- **A noter *** : le code site de dépôt (6 caractères) correspond :
 - à la concaténation du champ 10 (2 car.) et du champ 17 (4 car.) de l'article logique «code» dans le cas d'un dépôt en PDC* (figurant dans le Fichier Routage Acheminement Presse) ;
 - au champ 9 de l'article logique « centralisateur » dans le cas d'un dépôt en PIC ou en PPDC* (figurant dans le Fichier Routage Acheminement Presse) ;
 - au champ « code site de dépôt » présent dans la feuille «table HLD», en cas de dépôt sur les plates-formes STP.

* PDC : Plate-forme de Distribution du Courrier

* PPDC : Plate-forme de Préparation de Distribution du Courrier

* PIC : Plate-forme Industrielle du Courrier

- **Vous devrez nous préciser lors de l'envoi du fichier quelle norme AFNOR de l'adresse, vous utilisez actuellement dans votre base de données (lignes de 32 caractères ou 38 caractères).**
- Le fichier devra être au format de sortie de type csv (ASCIi), c'est à dire avec des champs séparés par des points virgules « ; », lisible par Bloc-notes de Windows et importable sous Excel.
- Les données « Civilité/Prénom/Nom » ou « Civilité/Nom/Prénom » (de la ligne 1) devront être homogènes dans leur présentation : par exemple pas de mélange dans l'ordre de présentation du Prénom et du Nom.

Précisions importantes : 1) le format attendu n'est pas celui du format d'éditique pour lequel les adresses sont tassées sans lignes blanches. Avec le format demandé pour le test EV@ Presse, il sera normal que vous ayez certains champs vides (ex : la ligne 5 si l'adresse ne comprend pas de lieu-dit).

2) les CP doivent être sur 5 caractères (y compris ceux commençant par 0).

Exemple : pour Nice : 06000

3/ LES MODALITES D'ENVOI DU (OU DES) FICHIER(S) D'ABONNES

Les modalités d'envoi sont les suivantes :

Le(s) fichier(s) sera(ont) transmis au SNA **dans les meilleurs délais à compter de la date de réception du cahier des charges qui vous précise le format de fichier attendu et les modalités de transfert par FTPS.**

Les échanges de fichiers seront effectués par FTPS.

Vous devez déposer votre (vos) fichier(s) d'adresses en utilisant les paramètres de connexion ci-dessous.

Il est indispensable d'avoir un client compatible FTPS-FTP plus implicite (TLS/SSL)

L'adresse du serveur FTPS sera : 81.252.186.233

Port : 990

La liste des clients FTPS n'est pas exhaustive, les plus connus étant :

FileZilla Client

Core FTP lite

WinSCP

Vos paramètres de connexion	
Votre nom d'utilisateur est :	
Votre mot de passe est :	

Nous vous remercions de limiter la longueur du nom du fichier à 15 caractères alphanumériques, sans espaces ni caractères spéciaux (accentués, ponctuation ...), suivi de l'extension sur 3 caractères.

Le nom du fichier donné devra évoquer au mieux le nom du titre concerné ou de la base multi-titres le cas échéant.

Exemple : pour le titre « L'ami des jardins » : ami_des_jardins.csv ou ami_des_jardins.txt ou pour les titres du groupe Lagardère : lagardere.csv ou lagardere.txt

4- L'ACCORD DE CONFIDENTIALITE

Si vous le souhaitez, un accord de confidentialité peut être signé par les deux parties. Un exemplaire est inclus dans le dossier de demande d'évaluation EV@ Presse que le chargé de comptes de La Poste vous a remis pour mettre en œuvre le test EV@ Presse.

Dans le cas où vous désirez que l'accord de confidentialité soit signé avec La Poste, nous vous remercions de l'éditer en deux exemplaires et de les retourner à La Poste (A l'attention de Monsieur Arthur RIBEMONT, Pôle performance, Direction des Activités Presse, CP A204, 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA, 75757 PARIS CEDEX 15), après les avoir signés. Après signature par le Directeur du Service National de l'Adresse de La Poste, nous vous retournerons un des deux exemplaires.

ANNEXE 2

DESCRIPTIF BASE DE DONNEES CLIENT				Echantillon adresses client	Géographiq	Cedex			
CLIENT		TAILLE DE LA BASE (M)		NB ADR. ATTENDUES	1	1			
Base		NOM DU FICHIER		NB ADR. FOURNIES	1	1			
DATE DU TEST		TYPE PRESSE		NB ADR. MANQUANTES	0	0			
REMARQUES GENERALES / ECHANTILLON FOURNI :									
PONDERATION DES RESULTATS DES ECHANTILLONS GEOGRAPHIQUE ET CEDEX									
				GEO	CEDEX	MOYENNE			
Nombre d'adresses échantillons				1	1				
1 - STRUCTURE ADRESSE NORMALISEE									
(a) % d'adresses avec ordre des lignes modifié				0,00%	0,00%	0,00%			
(b) dont % d'adresses position incorrecte de la BP, du TSA				0,00%	0,00%	0,00%			
(c) % d'adresses avec caractères non autorisés				0,00%	0,00%	0,00%			
(d) % d'adresses en minuscules sur ligne 6 (code postal / code cedex + Libellé Acheminement)				0,00%	0,00%	0,00%			
2 - LIBELLE GEOGRAPHIQUE CORRECT									
(a) dont % d'adresses avec Anomalies du N° de voie				0,00%		0,00%			
(b) % d'adresses avec anomalies majeures voies				0,00%		0,00%			
(c) % d'adresses erronées sur la ligne 6 (code postal / code cedex + Libellé Acheminement)				0,00%	0,00%	0,00%			
3 - ADRESSE NOMINATIVE CORRECTE									
(a) % d'adresses erronées / changements d'adresses définitifs échus				0,00%	0,00%	0,00%			
4 - QUALITE DU ROUTAGE PRESSE									
(a) % d'adresses avec Anomalies de l'indicatif de distribution				0,00%	0,00%	0,00%			
(a) % d'adresses avec Anomalies du bureau centralisateur (ou Bureau CEDEX)				0,00%	0,00%	0,00%			
Pour information									
% d'adresses en minuscules sur lignes 4 et 5				0,00%	0,00%	0,00%			
% d'adresses erronées/Changements Adresses Définitifs en cours				0,00%	0,00%	0,00%			
GRILLE DE COTATION EV@ "Synthèse" - Presse (V2)									
				PRINCIPES COTATION	SEUIL admis (%)	% OBTENU	DELTA (%)	AVIS	
1 - STRUCTURE ADRESSE NORMALISEE									
(a) % d'adresses avec ordre des lignes modifié				PND(*) évités + Délais + Opérations de déduplication et de géomarketing optimisées	obligatoire	5,00%	0,00%	-5,00%	OK
(b) dont % d'adresses position et libellé non normalisés de la BP, du TSA					obligatoire	5,00%	0,00%	-5,00%	OK
(c) % d'adresses avec caractères non autorisés					obligatoire	2,00%	0,00%	-2,00%	OK
(d) % d'adresses en minuscules sur ligne 6 (code postal / code CEDEX+ Libellé Acheminement)					obligatoire	0,00%	0,00%	0,00%	OK
RESULTAT STRUCTURE ADRESSE NORMALISEE							OK		
2 - LIBELLE GEOGRAPHIQUE CORRECT									
(a) dont % d'adresses avec anomalies du N° de voie				PND évités + Délais + Opérations de déduplication et de géomarketing + Facture postale optimisées	obligatoire	7,00%	0,00%	-7,00%	OK
(b) % d'adresses avec anomalies majeures voies					obligatoire	2,00%	0,00%	-2,00%	OK
(C) % d'adresses erronées sur la ligne 6 (code postal / code CEDEX+ Libellé Acheminement)					obligatoire	2,00%	0,00%	-2,00%	OK
RESULTAT LIBELLE GEOGRAPHIQUE CORRECT							OK		
3 - ADRESSE NOMINATIVE CORRECTE									
(a) % d'adresses erronées / changements d'adresses définitifs échus				PND évités + Délais + Opérations de déduplication et de géomarketing + Facture postale optimisées	obligatoire	2,00%	0,00%	-2,00%	OK
RESULTAT ADRESSE NOMINATIVE CORRECTE							OK		
4 - QUALITE DU ROUTAGE PRESSE ACHEMINEMENT									
(a) % d'adresses avec Anomalies de l'indicatif de distribution				Facture postale + Délais optimisés	obligatoire	2,00%	0,00%	-2,00%	OK
(b) % d'adresses avec Anomalies du bureau centralisateur (ou Bureau CEDEX)				Facture postale + Délais optimisés	obligatoire	0,50%	0,00%	-0,50%	OK
RESULTAT QUALITE DU ROUTAGE PRESSE							OK		
RESULTAT VISA EV@ (V2)				Favorable					
MESURES REALISEES POUR INFORMATION :									
				% OBTENU					
"informer pour inciter"									
% d'adresses en minuscules sur lignes 4 et 5				Opérations déduplication et lisibilité optique optimisées		0,00%			
% d'adresses erronées/CAD en cours				Prévention des PND échus		0,00%			
PND(*) : Pli Non Distribuable									



VISA ROUTAGE PHYSIQUE

SITE DE DEPOT : STP PITP SUD

DATE DU CONTRÔLE :

lundi 11 janvier 2010

55

DEPOTS

DATE :	lundi 11 janvier 2010	N° Parution :	991
TITRE :	XXXXX	N° CPPAP :	XXXXXXX
EDITEUR :	XXXXX	Type de presse :	MAG
DEPOSANT :	BRIO	Niveau de service :	ECONOMIQUE

CRITERE N°1 QUALITE DES TRIS 'FAUSSES DIRECTIONS'

QUANTITES D'EXEMPLAIRES :	DEPOSEES	CONTROLEES	PART DU DEPOT CONTRÔLE		
	30 563	125	0,41%		
IMPACT QUALITE	PRINCIPE COTATION	SEUIL ADMIS	TAUX OBTENU	DELTA	AVIS
Facture postale optimisée + Délai	Obligatoire	1,00%	0,00%	1,00%	OK
REMARQUES GENERALES :					
VOTRE RESULTAT	TAUX MOYEN DE FAUSSES DIRECTIONS SUR L'ENSEMBLE DES CLIENTS AYANT PASSE LE TEST		TAUX DE CLIENTS "OK" (critère N°1)		
FAVORABLE					

CRITERE N°2 : NORMALISATION DES MENTIONS DE ROUTAGE

TYPE D'OBJETS	IMPACT QUALITE	PRINCIPE COTATION	AVIS
Liasse "Quartier lettre"	Facture postale optimisée + Délai	Obligatoire	OK
Liasse "Secteur de distribution"	Facture postale optimisée + Délai	Obligatoire	OK
Liasse "Code postal"	Facture postale optimisée + Délai	Obligatoire	OK
Liasse "Code postal Cedex"	Facture postale optimisée + Délai	Obligatoire	X
Liasse "Bureau distributeur Cedex"	Facture postale optimisée + Délai	Obligatoire	X
Liasse "Département"	Facture postale optimisée + Délai	Obligatoire	OK
Egrené "A trier toute France"	Facture postale optimisée + Délai	Obligatoire	X
REMARQUES GENERALES :	Code département mal positionné sur les liasses "Département" A trier (Voir photos)		
VOTRE RESULTAT	TAUX DE CLIENTS OK (critère N°2)		
FAVORABLE			

RESULTAT : VISA ROUTAGE PHYSIQUE

REMARQUES GENERALES :		
VOTRE RESULTAT	TAUX DE CLIENTS AYANT OBTENU LE VISA "ROUTAGE PHYSIQUE"	
FAVORABLE		

ANNEXE 4



DIRECTION DU COURRIER
DIRECTION DES ACTIVITES PRESSE

.....
.....
.....
.....
.....

Paris, le

CERTIFICAT DE RESULTATS Label Qualité Presse

A la suite du test d'évaluation de la qualité des adresses de votre ou vos bases de données et de la qualité du routage physique, conformément aux dispositions précisées dans la charte Label Qualité Presse, La Poste atteste que :

La société d'édition dénommée.....

Représentée par.....

Service ou département

Dont l'adresse du siège social est mentionnée à l'en-tête de ce courrier

Numéro de RCS :de.....

a réussi favorablement le Label Qualité Presse pour le ou les Titres de Presse suivants :

Indiquer le Nom du titre de presse, son N° CPPAP

- ✕.....
- ✕.....
- ✕.....
- ✕.....
- ✕.....
- ✕.....

La validité du Label Qualité Presse est de 2 ans à compter du xx/xx/xxxx et jusqu'au xx/xx/xxxx.

Fait à Paris, le/...../.....

Le Directeur des Activités Presse

